



Convention de stage Master européen en études françaises et francophones

Nom de l'étudiant-e :

Email :

Adresse :

Téléphone :

Université d'origine :

Responsable du MEEFF dans l'université d'origine :

Université partenaire du stage :

Responsable du MEEFF dans l'université partenaire du stage :

Semestre / année académique :

Organisation partenaire du stage :

Adresse :

Personne de référence pour l'encadrement du stage (maître de stage) :

Téléphone :

Email :

Durée du stage : du (jour/mois/année) au (jour/mois/année)

Nombre total d'heures de travail :

Répartition des heures de travail (compte tenu du programme d'enseignement du MEEFF) :

Nombre de crédits ECTS (1 ECTS = 25 à 30 heures de travail) :

Stage rémunéré :

Stage non rémunéré

Motivations de l'étudiant-e :

Programme des activités (projet concret défini par l'organisation, si possible dans un seul service) :

Cahier des charges de l'étudiant-e stagiaire :

Objectifs d'apprentissage (acquisition de connaissances et de compétences spécifiques / transversales) pour la formation de Master :

Modalités de suivi du stage par la personne de référence dans l'organisation (instructions de départ, feed-back régulier, modes de communication...) :

Évaluation du stage

Par l'organisation : **Attestation de stage** à la fin du stage, remise à l'étudiant·e et au·à la responsable MEEFF de l'université partenaire du stage

Le cas échéant, une **lettre de recommandation** peut également être remise à l'étudiant·e.

Par l'étudiant·e : **Rapport de stage** d'une dizaine de pages, remis aux responsables MEEFF

Par l'université responsable du stage : **évaluation notée** par le-la responsable MEEFF, sur la base de l'attestation de stage et du rapport de stage

L'organisation communique à l'étudiant·e le règlement interne, les conditions dans lesquelles une absence est autorisée, les modalités de suspension et de résiliation du stage.

Le-la stagiaire peut être appelé·e à s'absenter dans le cadre de sa formation de Master (examens, voyage d'études...) et en informe l'organisation suffisamment à l'avance.

Le-la stagiaire est soumis·e à un strict devoir de confidentialité qui subsiste après la fin du stage et ne peut prendre fin, pour tout ou partie, que moyennant une autorisation écrite de l'organisation partenaire.

La présente convention de stage est régie par le droit du pays de l'université et de l'organisation partenaires du stage.

Responsable MEEFF Université d'origine	Responsable MEEFF Université organisatrice du stage	Organisation partenaire du stage	Étudiant·e stagiaire
Noms/prénoms			
Dates et signatures			